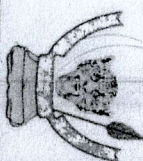


REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO
PRIMATURE



AUTORITE DE REGULATION
DES MARCHES PUBLICS
ARMP
Transparence - Equité - Probité

Agissant en qualité de l'Autorité de Régulation des Marchés Publics, octroie cette

ATTESTATION DE PAYEMENT DE LA REDEVANCE N°024/2025

A LA SOCIETE A1 BUILDERS SARL

Après avoir reçu le contrat du marché n° 008/GOUV/P.L.BA/2024, conclu avec la Province du Lualaba pour un montant total hors taxe de dollars américains trois millions quatre cent nonante mille cinq cent quatre-vingt-quatre, quarante-huit centimes (USD 3 490 584,48) et confirme le paiement de la redevance de 0,7% dudit montant soit dollars américains vingt-quatre mille quatre cent trente-quatre, neuf centimes (USD 24 434,09), pour servir et valoir ce que de droit.

Fait à Kinshasa, le 07/02/2025.

Directeur Administratif et Financier



Directeur Général